

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 9

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 21 Octobre 2016

SEANCE PUBLIQUE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Rapport financier de l'Agence de Développement et de Réservation Touristique,
Bouches-du-Rhône Tourisme, au titre de l'exercice 2015

**Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Etudes et Partenariats
1 22 70**

PRESENTATION

Conformément aux dispositions de la loi n°92.1941 du 23 décembre 1992, l'Agence de Développement et de Réservation Touristique (ADRT) « Bouches-du-Rhône Tourisme » est chargée, sous l'autorité du Conseil Départemental, de préparer et de mettre en œuvre, la politique touristique départementale.

Sa mission englobe le développement, l'aménagement, la promotion et la communication touristique.

Les relations entre le Département et Bouches-du-Rhône Tourisme sont régies par la convention-cadre signée le 16 juin 2011 consentie pour une durée de trois ans et renouvelée le 16 juin 2014.

Pour accomplir ses missions, Bouches-du-Rhône Tourisme bénéficie de subventions annuelles du Conseil Départemental qui, par ailleurs, met à sa disposition des moyens en locaux.

L'article 9 de la loi n°92.1941 du 23 décembre 1992 prévoit que le rapport financier de l'Agence doit faire l'objet d'un examen par le Conseil Départemental siégeant en séance plénière.

RAPPORT FINANCIER DE BOUCHES-DU-RHONE TOURISME DE L'EXERCICE 2015

Le rapport financier de l'exercice 2015 a été adopté à l'unanimité lors de l'assemblée générale de Bouches-du-Rhône Tourisme du 24 juin 2016.

Vous trouverez annexés au présent rapport les documents comptables relatifs à l'année 2015 ainsi que le rapport du commissaire aux comptes.

De l'ensemble de ces éléments, il ressort que :

- 1) Le bilan d'exploitation fait apparaître un résultat positif de 86 766 € sur un total de charges de 5 417 046 € et de produits de 5 503 812 €
- 2) Le montant du projet associatif s'élève à 200 000€ affectés à des dépenses liées pour moitié au Contrat Destination Provence et pour moitié à de nouveaux dossiers confiés par le Département.
- 3) Les contributions apportées à titre gracieux par le Département (loyers) s'élèvent à 182 765,59 € (soit une baisse de - 0,98% par rapport à 2014).

Enfin, conformément à sa mission, le commissaire aux comptes a procédé au contrôle des comptes dont il atteste la régularité et la sincérité.

PROPOSITION

Au bénéfice de ces considérations je vous propose de bien vouloir :

- prendre acte du rapport financier de l'Agence de Développement et de Réservation Touristique « Bouches-du-Rhône Tourisme » établi pour l'exercice 2015,
- prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL